

CSA R TERRE du 27 juin 2023

Ce CSA de Réseau Terre est le tout premier de ce nouveau format depuis les dernières élections professionnelles. Cette instance dans ce nouveau format du dialogue social regroupe à lui seul les 2 anciennes instances qui étaient les CT (Comité Technique) et CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et de Condition du Travail).

Ce CSA est composé :

- Du Chef d'État-Major de l'armée de Terre en qualité de président ;
- De 11 représentants du personnel et leurs suppléants ;
- Des responsables ayant autorité en matière de gestion RH ;
- Des représentants de l'administration pouvant intervenir dans le cadre de responsabilité ou en tant qu'expert.

Il traitera auprès du Chef d'État-Major de l'Armée de Terre de toutes les questions collectives regardant les services de l'Armée de Terre, notamment :

- La politique de lutte contre les discriminations ;
- Le fonctionnement, organisation et réorganisation des services ;
- L'évolution des méthodes de travail et leur incidence sur les personnels ;
- Les politiques d'encadrement supérieur ;
- L'impact de l'organisation sur les services et qualité de ses services rendus ;
- Les incidences sur les emplois des décisions à caractère budgétaire.
- Bilan et mise en œuvre des LDG (Lignes Directrices de Gestion) concernant l'avancement.
- Le RSU (Rapport Social Unique) ;
- Également, au moins une fois tous les deux ans : évolution des métiers / politiques de recrutement/ Mobilité et évolution professionnelle / Insertion des travailleurs en situation de handicap / Organisation du travail et de qualité de vie au travail.

A l'ordre du jour de ce premier CSA :

- Désignation du secrétariat. Le secrétaire adjoint est désigné par vote à main levée des représentants du personnel.
- Présentation des nouvelles instances : CSA et FS Terre ;
- Communication de l'agenda prévisionnel des CSA et FS ;
- Présentation du règlement intérieur du CSA Terre et de ses FS rattachées (La CGT avait émis des réserves à la suite de la bilatérale du 25 mai 2023) ;
- Présentation des enjeux du MCO-TERRE et AERO ;
- Bilan des avancements fonctionnaires ;
- Point de situation sur le recrutement 2023 ;
- Bilan IMOMA ;
- Mesures organisation N+1 ;
- Point de situation sur le plan action et compétences et des mobilités (PACOME) ;
- Questions diverses des OS – Tour de table.

Après l'ouverture de la séance et la vérification du quorum par le Général CONRUYT de la DRH-AT, les OS ont pu faire leurs Déclarations Liminaires. Si l'administration a fourni peu d'élément de réponse en retour de chacune des déclarations, **il n'y en a eu quasiment aucun pour celle de la CGT.**

Dans un contexte de forte augmentation du budget du ministère des Armées où le personnel civil représente près de 23% des effectifs pour plus de 60 000 personnels, la **CGT** s'interroge sur la part du budget attribuée à l'évolution des effectifs, notamment en matière de transformation plus souvent synonyme de suppressions de postes pour l'armée de TERRE, comme cela est le cas dans d'autres réseaux.

Réponse : « Pas de mesure de suppression de poste anticipé pour 2024 ». Quid des autres années futures ?

Pour rappel, la répartition en 2023 par catégorie de personnel est la suivante :

- OE: 27%
- Cat A: 10%
- Cat B: 24%
- Cat C: 39%

Concernant la dernière réforme des retraites qui prendra effet dès septembre 2023 pour un départ à 64 ans, la **CGT** a relevé que cela se répercutera sur les LDG (Lignes Directrices de Gestion) de l'avancement des fonctionnaires. L'avancement des séniors qui était déjà pénalisé par les LDG va se dégrader fortement avec l'allongement du départ à la retraite.

Un argument de plus qui va dans le sens d'un départ à la retraite à l'âge de 60 ans ce qui permettrait en même temps de laisser la place aux jeunes générations.

AVANCEMENT DES FONCTIONNAIRES : RETEX 2023 : Concernant les fonctionnaires titulaires uniquement :

L'administration indique un bilan globalement positif sur le volume de nominations accordées à l'employeur TERRE, rappelant à veiller à la cohérence entre les avis des fiches de propositions, le CREP et la FDP des agents proposés. L'avancement au choix doit récompenser l'agent au vu de son parcours professionnel et au regard de son potentiel à continuer à exercer des fonctions de plus haut niveau.

Une vigilance est demandée concernant les appréciations littérales du SHD et de l'AH portant sur l'aptitude de l'agent à exercer des fonctions supérieures. Il est donc demandé de remplir impérativement si volonté du commandement d'appuyer l'avancement/promotion du candidat. La **CGT** alerte déjà depuis quelques années sur le gel du point d'indice, laissant l'avancement comme seul levier et moyen d'une éventuelle augmentation de salaire plombé par plus de 20% de perte de pouvoir d'achat depuis l'an 2000.

La **CGT** dans sa DL propose et continuera de proposer des mesures concrètes. Pour la **CGT**, cela pose question sur la soutenabilité des trajectoires telles s'elles ont été faites.

LPM : Loi de Programmation Militaire :

Si dans cette LPM 2024-2030 de 413 milliards d'euros la place des personnels civils est timide, paradoxalement l'enjeu central reste la ressource humaine en tension s'inscrivant vers plusieurs priorités majeures :

- Équilibre
- Attractivité
- Fidélisation
- Nouveaux métiers
- Nouvelles expertises

Le tout dans un contexte de fort départ à la retraite conjugué à des difficultés d'attirer les plus jeunes. La **CGT** propose dans sa Déclaration Liminaire des solutions simples, efficaces et bien sûr tout à fait financables pour initier à coup sûr de l'appétence et un regain d'intérêt pour notre armée de Terre. Mais c'est comme pour tout, il faut y mettre les moyens, sinon on n'a rien.

MCO : Maintien en Condition opérationnelle :

Malgré un impératif de maîtriser les coûts pour une soutenabilité financière, il semblerait que des efforts sur le renforcement des formations des personnels négociants avec les industriels soient nécessaires afin de mieux défendre les intérêts financiers et contractuels du ministère des Armées face à des prestataires privés plutôt bien préparés à ce type d'exercice. Malgré tout une volonté d'amener à maturité l'imbrication « Etat-Privé » est malheureusement en route. Cette verticalisation, globalisation massive pour un regroupement de marchés afin de réaliser des gains fonctionnels et économiques fait partie des objectifs actuels.

Dans ce contexte les prestations réservées aux industriels privés restent essentiellement le parc le plus rentable et bénéficiant d'une visibilité. Pour le reste l'étatique gère le parc demandant de la flexibilité et la gestion de fin de vie des matériels. Bien que le secteur du matériel militaire soit une « niche » très profitable profitant des « cycles de guerre » cela pose éminemment question car les armes ne sont pas des marchandises comme les autres.

LOGISTIQUE :

Le point clé « l'épaisseur logistique » doit permettre à terme de sécuriser les stocks de fonctionnement et les stocks réservés mis à mal par la COVID et l'Ukraine et la dépendance à un approvisionnement étranger. L'objectif est donc d'un marché du ravitaillement forfaitisé entre stock État/Industriels. Volonté d'agir pour adopter un modèle complet regroupant autour d'un système principal l'ensemble des systèmes d'armes et services dès son origine.

EFFORTS DE MAINTENANCES :

Dans un contexte « d'économie de guerre » ayant pour « Ambition 2030 » une industrie prête à la guerre, aux combats futurs avec une performance accrue « Au contact », pour un « engagement majeur », un combat de « haute intensité », la maintenance actuellement fragilisée apparaît comme un enjeu majeur :

- POST BARKHANE : Rapatriement et régénération de 700 véhicules et engins.
- CHAR LECLERC : Efforts de maintenance à mi- vie des turbomachines pour sa pérennisation.
- DRONE et CYBER : Montée en puissance avec 1600 drones et les doublement des moyens alloués à la Cyber pour renforcement.
- PARCS Peugeot P4 : Prolongation du parc.

En ce qui concerne tous ces points, et compte tenu de la sémantique, la **CGT** rappelle que la fabrication et le commerce des armes doivent faire l'objet de mesures renforcées notamment avec la mise en place d'un contrôle strict de la production et de la commercialisation des armes par le Parlement, ce qui garantirait l'indépendance et la souveraineté de la France, aussi nous proposons la mise en place du PPND (Pôle Public National de Défense) qui permettrait une réappropriation de la maîtrise publique des industries d'armement.

IMOMA : Indemnité de Mise en Œuvre et de Maintenance des Aéronefs :

Tous les agents concernés par décret du 20 avril 2022 peuvent potentiellement toucher l'IMOMA, dont les taux, fixés par l'arrêté du 20 avril 2022, sont les suivants :

- Taux 1 : Agents détenteurs d'une habilitation à certifier la mise en service des aéronefs et des équipements (200€).
- Taux 2 : Agents directement chargés de la mise en œuvre et de la maintenance des aéronefs et de l'exécution des travaux correspondants (100€)

Pour être éligibles, les agents doivent :

- Être en position d'activité ;
- Exercer au sein des unités listées et dans les emplois prévus ;
- Avoir une fonction contribuant directement à l'entretien des aéronefs ;
- Être détenteur d'une habilitation prévue par la note de gestion ministérielle (taux 1 uniquement).

Bien que cela soit en attente des arbitrages ministériels, il a été demandé d'élargir la prime pour 2023 aux postes/métiers suivants :

- Documentalistes ;
- Responsables qualité navigabilité ;
- Mécaniciens radar ;
- Logistique supply chain.

PACOME : Plan d'Action des Compétences et des Mobilités :

Une démarche coconstruite avec les acteurs MCO-T et la DRH-AT dont l'objectif étant de maîtriser les compétences identifiées comme majeur pour le MCO-T.

Cela permettrait :

- D'offrir des trajectoires de carrière aux cadres civils Catégorie A, y compris sur des postes à durée limitée ;
- De développer un accompagnement individuel des cadres et d'offrir une évolution au sein du MCO-T ;
- De proposer des actions de formation permettant une montée en compétence professionnelle.

Il sera du ressort du CSA de Réseau Terre de poursuivre ces travaux en cours.

Vos élus en CSA-R-TERRE se tiennent à disposition pour tout complément d'information :

William PENALVER (Titulaire) – williampenalvercgtfnte@gmail.com

Mathieu MIREY (Suppléant) – mathieu.mirey.dfrparis@gmail.com

